

---

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

---

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

**Date de Convocation** : 7 Avril 2023

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33 **Présents** : 23

**Etaient présents** : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

**Ont donné pouvoir** : Madame DUFOUR-TONINI (*pouvoir à Madame LEMOINE*), Madame RYSPERT (*pouvoir à Madame THUROTTE*), Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Monsieur DERUELLE (*pouvoir à Monsieur CYBURSKI*), Madame DENIS (*pouvoir à Madame ATTEN*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur FEDDAL (*pouvoir à Monsieur TONNEAU*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*).

**Absent excusé** : Monsieur BRAILLY.

**Absent** : Monsieur VANDENDOOREN.

---

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur SANCHEZ.

---

**DELIBERATION N° 3/4** : AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT.  
Ajustement de l'Autorisation de Programme n° 2010-002 dédiée  
aux aménagements de la rénovation urbaine du Faubourg Duchateau.

---

**EXPOSE DU RAPPORTEUR**

Dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine du Faubourg Duchateau, la collectivité a choisi de budgéter les opérations d'investissements placées sous sa maîtrise d'ouvrage par le biais de la procédure des autorisations de programme – crédits de paiement.

Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées selon la durée de l'opération et les crédits de paiement représentent la limite supérieure des dépenses susceptibles d'être mandatées pendant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

Par délibération n° 15 du 1<sup>er</sup> Avril 2010, le Conseil municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme (n° 2010-002) pour financer la totalité des aménagements.

Par délibération n° 4/1 du 7 avril 2022, l'autorisation de programme n° 2010-002 a été réajustée afin de suivre au mieux les contraintes liées à la réalisation des travaux d'aménagement et prolongée jusqu'en 2023.

L'autorisation de programme 2010-002 se présente aujourd'hui comme suit :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2022	Exercice 2023 et plus
<b>Dépenses</b> 13 259 321,44 €	<b>12 591 540,18 €</b> <i>(dont mandat 2021 : 51 543,17 €)</i>	<b>445 310,71 €</b> <i>(dont report 2021 : 145 310,71 € et NI 2022 : 300 000 €)</i>	<b>222 470,55 €</b>
	95,0 %	3,4 %	1,7 %
<b>Recettes</b> 9 059 232,59 €	<b>9 022 185,59 €</b>	<b>37 047,00 €</b>	<b>0 €</b>
	99,6 %	0,4 %	0 %

Afin de respecter l'évolution du projet, il est proposé de prolonger l'autorisation de programme d'une année, de revoir les affectations pluriannuelles des crédits de paiement et de modifier l'autorisation de paiement comme suit :

- Travaux d'effacement de voirie et transformation en espaces verts rue du Stade : +10 304,72 €
- Travaux de viabilisation et reprise de l'éclairage public rue Descartes : -17 510,83 €
- Reprise des trottoirs rue de l'Escaut et Guy Naturel : -17 456,00 €
- Révisions de prix des travaux d'aménagement de voirie : +55 000,00 €

Il est ainsi proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de programme 2010-002 de 30 337,89 € TTC, de fixer son nouveau montant total à **13 289 659,33 € TTC**, et de modifier l'autorisation de paiement comme suit :

	Dépenses / Recettes antérieures	Exercice 2023	Exercice 2024
<b>Dépenses</b> 13 289 659,33 €	<b>12 771 731,41 €</b> <i>(dont mandat 2022 : 180 191,23 €)</i>	<b>242 927,92 €</b> <i>(dont report 2022 : 242 927,92 € et NI 2022 : 0,00 €)</i>	<b>275 000,00 €</b>
	96,1 %	1,8 %	2,1 %
<b>Recettes</b> 9 059 232,59 €	<b>9 059 232,59 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
	100 %	0 %	0 %

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE PROLONGER** la durée de l'autorisation de programme d'une année supplémentaire.

● **DE VALIDER** le nouveau montant de l'autorisation de programme 2010-02 fixé à 13 289 659,33 € TTC.

● **DE VALIDER** l'évolution des crédits de paiements.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

**DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS.**

*A voté contre : Monsieur TONNEAU.*

*Se sont abstenus : MM. GAJDA, HOCHART, FEDDAL.*

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. DUBOIS-LEMOINE

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....